

ACTION 8 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ORGANISMES À VOCATION ÉDUCATIVE ET PÉDAGOGIQUE

Présentation de l'action :

Il s'agit d'apporter le soutien du Département à des structures qui interviennent en direction des familles, des enseignants ou des établissements scolaires, soit dans un rôle d'animation de réseau, soit dans un rôle de prestataire de services.

Les demandes de subvention de fonctionnement présentées au titre de l'action 8 sont récapitulées dans le tableau suivant et détaillées ci-après :

Organismes	Montant alloué en 2013	Crédits demandés par l'organisme/association en 2014	Crédits proposés par la Direction de l'enseignement	Crédits inscrits au projet de BP 2014
CDDP	63 790 €	65 000 €	63 790 €	63 790 €
UDOGECE Diagnostic de sécurité (réorienté en diagnostic d'accessibilité)	22 786 €	Correspond chaque année au montant des crédits non consommés sur l'opération	0 €	22 786 €
APEL départementale	33 680 €	33 930 €	33 930 €	33 680 €
MFR	46 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €
Association pour la promotion de l'enseignement agricole privé en Mayenne	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
OUVRE BOITES	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €
PEP 53	0 €	6 000 €	3 000 €	0 €

I) Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) :

La subvention allouée au CDDP lui permet d'assurer le fonctionnement logistique de l'établissement, l'enrichissement du fonds documentaire, l'achat de ressources pédagogiques destinées à l'opération collège au cinéma et l'accompagnement des collèges dans la mise en place de projets pédagogiques incluant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Sur ce dernier volet, le CDDP s'appuie sur les compétences d'une personne mise à disposition par l'Éducation nationale pour assurer cette mission.

En 2013, le CDDP avait bénéficié d'une subvention de 63 790 € pour le fonctionnement.

Pour 2014, Madame la Directrice du CDDP sollicite une subvention de fonctionnement de 65 000 € (crédit inscrit au projet de budget 2014 : **63 790 €**) étant précisé que depuis l'exercice 2010, les dépenses de fonctionnement relatives aux technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE) pour le fonctionnement du site d'appui et pour le fonctionnement de la visioconférence sont incluses dans cette enveloppe de crédits alors qu'auparavant elles étaient prises en compte sur la ligne de crédits TICE.

II) Union départementale des organismes de gestion des écoles catholiques (UDOGECE) :

Conformément à la décision prise par notre assemblée le 26 janvier 2001 et confirmée le 9 janvier 2003, il avait été convenu d'une prise en charge à hauteur de 80 % des dépenses engagées

par l'UDOGEC pour la réalisation de diagnostics de sécurité dans les collèges, effectués par des bureaux de contrôle agréés. Fin 2010, le solde des crédits non consommés sur cette enveloppe s'élevait à 31 723 €.

Pour 2011, l'UDOGEC avait souhaité utiliser ces crédits pour l'établissement des diagnostics d'accessibilité des collèges et notre assemblée y avait répondu favorablement lors de sa session du 31 janvier 2011.

L'UDOGEC a réalisé ces diagnostics en utilisant les crédits prévus à hauteur de 8 937 €.

Pour l'année 2014, le solde (22 786 €) sera restitué au budget départemental en mouvements imprévus.

III) Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) départementale - service d'information et conseil aux familles (ICF) :

Dans le cadre de la négociation conduite avec la DDEC en 2010, il a été convenu qu'à compter de l'année 2011, la gestion du service de psychologie qui était assurée jusqu'alors par l'APEL soit pris en charge dans sa totalité par la DDEC et que la part (40 %) de la subvention du Conseil général qui était attribuée à ce titre à l'APEL soit intégrée dans l'action 4 [(crédits de fonctionnement des collèges privés (forfait d'externat)]. L'autre part (60 %) concerne le service d'information et de conseil aux familles (ICF) qui a pour objet l'orientation des élèves et propose un accompagnement personnalisé dans la définition des projets professionnels des jeunes.

En 2013, la subvention allouée avait été fixée à 33 680 € au titre du fonctionnement de ce service.

Pour 2014, la subvention demandée par l'APEL s'élève à 33 930 €. Je vous propose d'allouer le montant demandé par l'APEL soit **33 930 €**.

- transfert de **250 €** inscrits au BP 2014 à l'action 3 crédits de fonctionnement des collèges publics vers l'action 8 (subventions aux divers organismes), en mouvements imprévus, pour tenir compte du dépassement entre les crédits inscrits au BP et ceux retenus pour l'APEL.

IV) Fédération départementale des maisons familiales rurales de la Mayenne (MFR) :

La fédération départementale est chargée, d'une part, d'animer et de coordonner le réseau des 7 établissements affiliés, d'autre part, de contribuer à la promotion d'actions nouvelles de formation initiale, de formation continue et d'apprentissage en lien avec les organisations professionnelles et la Chambre d'agriculture. À ce titre, la fédération travaille notamment à la mise en place de formations pour faire face aux besoins du marché de l'emploi non couverts dans certains secteurs d'activité en l'absence de personnes formées (services aux personnes, métiers de l'artisanat et du bâtiment, maintenance des matériels agricoles).

La subvention allouée par le Département permet à la fédération de moins solliciter les associations adhérentes (et par voie de conséquence les familles) au niveau des cotisations pour assurer les dépenses de fonctionnement courant de la structure départementale.

Pour 2014, la fédération sollicite une subvention de 46 000 € pour le fonctionnement, correspondant au montant alloué en 2013. Les crédits inscrits au BP 2014 s'élevant à **46 000 €**, je vous propose de répondre favorablement à cette demande.

V) Association pour la promotion de l'enseignement agricole privé en Mayenne :

Cette association a notamment pour mission :

- d'apporter un soutien sur les plans pédagogiques, administratifs et financiers ;

- de coordonner les activités de formation des établissements (complémentarité des formations), maillage cohérent du territoire ;
- d'anticiper et d'impulser une dynamique pour adapter au mieux la formation aux besoins du territoire, en cohérence avec les Pays ;
- d'assurer la promotion des formations près des collèges des territoires pour permettre au plus grand nombre d'élever leur niveau de formation ;
- de permettre aux familles l'accès à des formations de niveaux V, IV et III de proximité ;
- de développer sur les territoires et le département des partenariats avec les collectivités territoriales, les entreprises, et autres acteurs, pour continuer à maintenir un tissu rural et social nécessaire à toute vie économique.

Pour 2014, l'association sollicite une subvention de 15 000 € pour le fonctionnement, correspondant au montant alloué en 2013. Les crédits inscrits au BP 2014 s'élevant à **15 000 €**, je vous propose de répondre favorablement à cette demande.